

Eligibilité PEA-PME

AUGROS COSMETIC PACKAGING annonce que ses titres sont éligibles au PEA-PME.

Conformément au décret n°2014-283 du 4 mars 2014 pris pour l'application de l'article 70 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, fixant l'éligibilité des entreprises au PEA-PME, AUGROS COSMETIC PACKAGING respecte les critères suivants :

- effectif de moins de 5.000 personnes, d'une part,
- chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1.500 millions d'euros ou total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros, d'autre part.

En conséquence, les actions AUGROS COSMETIC PACKAGING peuvent être intégrées dans les PEA-PME qui bénéficient, pour les montants susceptibles d'être investis, d'un régime fiscal identique à celui du PEA.

Contacts investisseurs et presse :

Didier BOURGINE
dbourgine@augros.fr
+33 (0)2 33 81 72 00

AUGROS COSMETIC PACKAGING
ZA du Londeau – Rue de l'Expansion
CERISE 61000 ALENCON
www.augros.fr